



# REGLEMENT CONCOURS BD 2018

## Contact :

Médiathèque de Sainte-Livrade-sur-Lot

Rue Nationale

47110 Sainte-Livrade-sur-Lot

05.53.01.26.74

[mediatheque@ville-ste-livrade47.fr](mailto:mediatheque@ville-ste-livrade47.fr)





## Ville de Sainte-Livrade-sur-Lot

### Règlement du concours de BD 2018

Règlement du concours de BD organisé dans le cadre du festival BD de Ste Livrade/Lot.

#### ORGANISATEUR

##### Article 1

Ce concours est organisé par la ville de Sainte-Livrade-sur Lot, située Place Gaston Carrère à Sainte-Livrade-sur-Lot dans le 47.

#### REGLEMENT

##### Article 2

Le concours de BD est ouvert à tout dessinateur non professionnel, à partir de 6 ans.

La participation à ce concours est gratuite.

La loi applicable à ce concours est la loi française, la participation au concours sous-entend l'acceptation de ce présent règlement dans son intégralité.

Elle s'adresse aux personnes de manière individuelle. Un participant ne peut présenter qu'une planche par catégorie.

La planche doit être inédite, une seule planche BD par personne est autorisée.

#### MODALITES PRATIQUES

##### Article 3

Il est demandé que la planche soit réalisée au format A4 et qu'elle soit dessinée ou peinte à la main (utilisation de l'informatique interdite).

Il est demandé de ne dessiner que d'**un seul côté**.

Doivent obligatoirement figurer au dos de la feuille : le nom, le prénom, l'adresse et l'âge ou la catégorie d'âge du participant ainsi que le numéro de téléphone.

Découper est formellement interdit.

#### Article 4

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 6 à 9 ans
- Catégorie 2 : 10 à 14 ans
- Catégorie 3 : 15 ans à 17 ans révolus
- Catégorie 4 : 18 ans et +

#### Article 5

Si la participation au concours est organisée dans le cadre scolaire, la participation reste individuelle et nominative.

#### Article 6

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 12 décembre 2017 : Ouverture du concours
- 14 mars 2018 : Clôture de la remise des dessins
- 25 mars 2018 : Publication de la liste des gagnants et remise des prix lors du Festival de BD



**SUJET**

#### Article 7

Le sujet 2018 est « **Vivre ensemble** ». L'objectif est d'illustrer par une planche de BD la représentation que se font les participants du vivre ensemble.



**SOUSSION  
DES OEUVRES**

#### Article 8

La planche doit être envoyée ou portée à la médiathèque avant le mardi 14 mars 2018 à 18h.

Adresse de la médiathèque :  
Médiathèque de Sainte-Livrade-sur-Lot  
Halle centrale  
47110 Sainte-Livrade-sur-Lot

## CRITERES DE SELECTION

### Article 9

Pour chacune des catégories, les planches seront sélectionnées pour leurs qualités artistiques et leur pertinence par rapport au thème. Ces planches seront soumises à un jury qui élira un seul vainqueur par catégorie

## JURY

### Article 10

Le jury se composera :

- D'un professeur d'art plastique
- D'un auteur de bande dessinée
- D'un agent de la médiathèque

## PRIX ET LOTS

### Article 11

Dans chaque catégorie le vainqueur se verra remettre un lot de cadeaux qui sera remis lors du festival le dimanche 25/03/2018.

Les gagnants seront individuellement informés par téléphone.

Les lots seront remis lors du festival, le dimanche 25 mars 2018 ou à retirer à la médiathèque durant jusqu'au 28 avril 2018.

Pour les personnes résidents hors du département les lots seront envoyés par la poste.

Les lots sont composés de BD et livres ainsi que d'objets promotionnels, d'entrées à des parcs et loisirs partenaires du festival.

### Article 12

Chacun des gagnants sera ensuite individuellement averti.

La mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du concours, et entre autres, de publier l'identité des gagnants.



## PROPRIETE DES OEUVRES

### **Article 13**

Les participants au présent concours autorisent la mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot à exposer leur dessin lors du festival BD de l'année.

En participant à ce concours, les auteurs acceptent que leur œuvre soit éventuellement diffusée dans la presse, sur le site de la ville, sur le site de la médiathèque et sur la page facebook de la médiathèque.

### **Article 14**

Les dessins seront retournés aux participants sur simple demande.

### **Article 15**

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

### **Article 16**

La participation au concours implique le plein accord des participants (et de leurs parents pour les mineurs) sur l'acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation



## ANNULATION DU CONCOURS

### **Article 17**

La mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher lors de difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot le 22/11/2017.